

Statement of the Vice-Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions

5 December 2017

United Nations Joint Staff Pension Fund

(ACABQ report A/72/7/Add.23; related reports: A/72/383, A/72/5/Add.16 and A/72/364)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the Advisory Committee's report (A/72/7/Add.23) on the United Nations Joint Staff Pension Fund.

Regarding the current biennium, the Advisory Committee notes the recent improvement of the performance of the Pension Fund, while emphasizing the importance for the Fund to meet its target annual real rate of return of 3.5 per cent over the long term. As for the specific issue of foreign currency losses, the Committee encourages the Fund to finalize its planned study and to work closely with the Board of Auditors on this matter in order to mitigate the related exposures.

In terms of the administration of the Fund, the Advisory Committee notes the persistent problem of delays in processing pension benefits. The Committee recalls that the General Assembly has stressed the need to take appropriate steps to ensure that the Fund addresses the causes of the delays.

The Committee also notes the anomalies in the actuarial valuation for 2016 as reported by the Board of Auditors, and expects that additional care would be taken in the future so that accurate data is provided for the purposes of future actuarial valuations.

In terms of the proposed resources for 2018-2019, of the nine proposed new posts in the Secretariat of the Fund, the Committee considers that the Fund should focus on improving its operations. The Committee recommends therefore against the establishment of three posts in the clients and outreach services: one post of Chief of Services, D-1; one post of Senior Public Information Officer, P-5, and one Benefits Officer P-3. In addition, the Committee recommends that one requested post of Benefits Officer, P-3, be created as a general temporary assistance-funded position in the new regional centre located in Nairobi.

Regarding the cost-sharing arrangement between the Pension Fund and the United Nations, the Advisory Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to prepare a comprehensive analysis of the services provided by the Pension Fund on behalf of the United Nations and vice-versa with a view to putting in place a cost-sharing agreement which better reflects reality.

Thank you, Mr. Chairman.

**Déclaration du Vice-Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

Le 5 décembre 2017

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

*(Rapport du CCQAB : [A/72/7/Add.23](#) ; rapports connexes : [A/72/383](#), [A/72/5/Add.16](#)
et [A/72/364](#))*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ([A/72/7/Add.23](#)).

En ce qui concerne l'exercice biennal en cours, le Comité consultatif note que la Caisse obtient depuis peu de meilleurs résultats, mais il souligne qu'elle doit atteindre son objectif de taux de rendement réel à long terme de 3,5 %. Quant à la question spécifique des pertes liées au change, le Comité encourage la Caisse à mener à bien l'étude qu'elle a prévu de faire et à collaborer étroitement avec le Comité des commissaires aux comptes dans ce domaine pour atténuer son exposition aux risques de cette nature.

S'agissant de l'administration de la Caisse, le Comité consultatif note qu'il y a toujours un problème de retards dans le traitement des prestations de retraite. Il rappelle que l'Assemblée générale a souligné que les mesures voulues devaient être prises pour que la Caisse puisse remédier aux causes de ces retards.

Le Comité consultatif note également que le Comité des commissaires aux comptes a relevé des anomalies dans l'évaluation actuarielle de 2016, et il compte que des mesures seront prises pour veiller à l'avenir à l'exactitude des données fournies aux fins des prochaines évaluations actuarielles.

S'agissant des ressources demandées pour 2018-2019, pour ce qui est des neuf créations de poste proposées au secrétariat de la Caisse, le Comité considère que celle-ci doit surtout s'employer à améliorer son fonctionnement. Il recommande donc de ne pas créer les trois nouveaux postes suivants pour le groupe Services aux clients et communication : un poste de Chef du groupe Services aux clients et communication (D-1) ; un poste de spécialiste hors classe de l'information (P-5) et un poste de spécialiste des prestations (P-3). Par ailleurs, le Comité recommande que le poste de spécialiste des prestations (P-3) demandé soit créé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au nouveau centre régional de Nairobi.

En ce qui concerne l'accord de partage des coûts entre la Caisse et l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'effectuer une analyse détaillée des services fournis par la Caisse pour le compte de l'Organisation des Nations Unies, d'une part, et par l'Organisation pour le compte de la Caisse, d'autre part, afin de concevoir un accord de partage des coûts qui rende mieux compte de la réalité de la situation.

Merci, Monsieur le Président.